

Syndicat du Logement et de la Consommation

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

NON AU CHANGEMENT DE FONCTIONS DES GARDIENS

LOCATAIRES ex-SAGI

En mars dernier,

le SLC vous informait que vos gardiens risquaient de ne plus assurer la totalité de leurs fonctions, et en particulier que l'entretien ménager de vos immeubles risquait d'être confié à des entreprises extérieures.

Le SLC jugeant cette évolution inacceptable, Emmanuel SPINAT, représentant SLC-CSF des locataires, était intervenu auprès de l'OPAC, de la Ville de Paris et des Syndicats.

De plus,

considérant que les locataires étaient les premiers concernés par cette situation, le SLC vous invitait à signer une pétition,

exigeant

le respect des engagements pris par la Ville de Paris et l'OPAC avec le maintien des gardiens dans leurs tâches actuelles.

Vous avez été très nombreux à signer cette pétition SLC-CSF montrant ainsi votre détermination.

Suite à cette action,

le Président de l'OPAC, Jean-Yves MANO,

a pris conscience de l'inquiétude des locataires et a adressé fin mars à chacun d'entre vous un courrier garantissant que

« votre gardien continuera d'exercer pleinement ses missions et (que) la qualité du service rendu sera préservé ».

Locataires, avec le SLC-CSF restez vigilants.

REMBOURSEMENT DE LOYERS «Loi de 48»

Pour ceux d'entre vous qui sont titulaires d'un bail « Loi de 48 »

vos loyers ont subi en août 2006

une augmentation de 6%

malgré la décision du Conseil d'Administration de limiter l'augmentation des loyers à 1.8 %

pour l'ensemble du patrimoine de l'OPAC.

Emmanuel SPINAT,

Administrateur SLC-CSF représentant des locataires au Conseil d'Administration de l'OPAC de Paris a donc saisi la Direction Générale en décembre 2006 pour faire respecter vos droits.

Il a obtenu que l'augmentation de vos loyers soit bien ramenée à 1,8 % conformément aux décisions prises.

> L'OPAC s'est donc engagé à baisser vos loyers

à vous rembourser les sommes indûment perçues, soit plus de 100 € en moyenne par locataire, figurant sur l'avis d'échéance de mai 2007,

ligne « Remboursement loyers du 1^{er} août 2006 au 31 mars 2007»

Pour mener une action efficace Agissez avec le SLC-CSF,

Créez votre association de locataires SLC-CSF

BULLETIN RÉPONSE A RETOURNER AU SYNDICAT DU LOGEMENT ET DE LA CONSOMMATION (SLC-CSF) 4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris	
Adresse	
Tél. :	e-mail

Signature

Fait à Paris le